

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : ECIV_AR20220704

Objet: Arrêté portant délégation d'officier d'état civil à un conseiller municipal

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales,

VU l'absence du maire et des adjoints pour la célébration des mariages,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Marie BRUNET, conseillère municipale de la ville de Bron, est déléguée pour exercer les fonctions d'Officier d'état civil pour la célébration du mariage ayant lieu le samedi 26 juillet 2022 :

- 11h30 : Vincent TRUX et Sandrine ADDARIO

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BREAUD
Date : 09/07/2022
Qualité : LE MAIRE


Jérémie BREAUD,